

Admission Post Bac

Mémo 2017



Service Académique d'Information et d'Orientation

Admission : 4 réponses possibles

APB prend en compte l'ordre de
vos vœux

Oui
définitif

J'accepte la proposition
Je m'inscris dans
l'établissement (*)

Oui
mais

J'accepte la proposition **MAIS**
Je maintiens ma candidature
pour les vœux classés au dessus
et en attente

Non
mais

Je refuse la proposition **MAIS**
Je maintiens ma candidature
pour les vœux classés au dessus
et en attente

Démission
générale

Je renonce à toutes mes
candidatures

(*) *suivez les instructions de la rubrique « Message
établissement ».*
*N'hésitez pas à contacter l'établissement en cas de
doute*

La procédure complémentaire sert si vous ne
vous êtes pas inscrit sur APB ou si vous n'avez
pas obtenu une proposition en procédure
normale.

APB

Toutes les informations
disponibles sur le site :

<https://www.admission-postbac.fr/>

N'hésitez pas à utiliser la rubrique
Contact de votre compte APB.

Réponse sous 72h maximum

Numéro vert APB

0 800 400 070

SAIO

**75 Rue Saint Roch
31400 TOULOUSE**

Nouveautés APB

Dématérialisation des dossiers

Plus de dossier papier. Les établissements récupèrent les dossiers des candidats par voie électronique.

Confirmation automatique des vœux dès le 3 avril, dès lors que le dossier est complet.

“Oui mais”

Disponible en 3ème phase de proposition d'admission (14 juillet au 19 juillet).

Si le candidat l'utilise lors de cette phase, il devra effectuer une inscription administrative selon les modalités fixées par l'établissement.

Deux listes distinctes pour les formations sous statut scolaire et en apprentissage.

Chaque liste peut être composée de 24 candidatures maximum.

Informations pour l'apprentissage :

La saisie des candidatures en apprentissage peut se faire du 20 janvier au 25 septembre.

Pas de classement dans la liste des vœux par apprentissage.

Si le candidat présente un contrat d'apprentissage et que la formation a la possibilité de l'accueillir, une proposition d'admission pour la formation lui sera faite.

Si le candidat a déjà accepté une proposition d'admission sous statut scolaire, il devra faire un choix entre les deux formations.

Extension de la procédure complémentaire

Du 27 juin au 30 septembre 2017.

Les candidats pourront exprimer leurs vœux jusqu'au lundi 25 septembre 2017.

Proposition d'admission jusqu'au vendredi 29 septembre.

Réponses aux propositions avant le samedi 30 septembre minuit.

Licences non ouvertes dans toutes les académies

Si une L1 n'est pas dispensée dans une académie, le candidat sera considéré comme “prioritaire” (comme les candidats de l'académie).